

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

RAPPORTEUR : Thierry DUPUIS, Président

Conformément aux l'articles L. 5211-10 ; L. 5211-5-1 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de compétence conférée par le Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2021, il est rendu compte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire :

N°	Date	Objet	Commentaire
D-2022-03	15/04/2022	Convention de mise à disposition de moyens CCRAPC-GIP	Fixant les engagements réciproques des parties permettant au GIP Cerdon Vallée de l'Ain d'exercer ses missions au titre de 2022.